

“Déficiences visuelles, soyons tous concernés !”

De quoi parle-t-on ?

Des réalités très diverses, allant d'un trouble visuel jusqu'à la cécité complète.

Parmi les critères d'une « bonne vision », on distingue généralement :

- **L'acuité visuelle** : capacité de discernement des informations apportées au cerveau par la vue. C'est ce qui permet de distinguer les formes, les détails, les couleurs etc.
- **Le champ visuel** : espace que l'œil perçoit lorsqu'il est immobile et fixe un point.

Quels sont les différentes déficiences visuelles ?

- **Personnes non voyantes ou aveugles** : cécité totale définie en France par une acuité visuelle corrigée inférieure à 1/10 et un champ visuel réduit à 10 degrés à chaque œil.

La personne appréhende le monde principalement par ses autres sens : toucher, ouïe, odorat, goût, perception des mouvements. Elle se déplace le plus souvent avec une canne blanche qui lui permet de détecter les obstacles, ou avec un chien-guide.

- **Personnes malvoyantes** : perception différente des éléments de l'environnement en fonction du type de vision qui peut être floue, avoir un champ de vision rétréci, une vision réduite, une absence de relief ou de couleurs, une vision double des objets, etc.

Une personne est considérée comme malvoyante si son acuité visuelle après correction est comprise entre 3/10 et 1/20, ou si son champ visuel est compris entre 10 et 20 degrés centraux, de type vision tubulaire.

Les causes des déficiences visuelles les plus fréquentes

Glaucome, cataracte, décollement de la rétine, Dégénérescence maculaire liée à l'âge (DMLA), rétinopathie pigmentaire ou diabétique, AVC (Accident vasculaire cérébral), daltonisme, accident.

Chiffres clés

- En France, près de 1 700 000 personnes seraient concernées par un handicap visuel, parmi lesquelles :
 - > 207 000 personnes sont aveugles et malvoyantes profondes, c'est à dire qu'elles ne perçoivent pas la lumière ou peuvent distinguer uniquement des silhouettes.
 - > 932 000 sont malvoyantes moyennes, c'est-à-dire que, de loin, elles ne peuvent distinguer un visage à 4 mètres. De près, la lecture est impossible.
- 80% des déficiences visuelles pourraient être prévenues ou traitées par de meilleurs diagnostics et préventions (source : Organisation mondiale de la santé).
- Dans le monde, 285 millions de personnes sont atteintes d'une déficience visuelle, 39 millions sont aveugles (source : Organisation mondiale de la santé).
- En France, la première cause de cécité chez les moins de 65 ans est le diabète.

Invisible ou pas toujours visible pour les autres, la déficience visuelle peut être présente dès la naissance, ou survenir soudainement ou progressivement au cours de la vie. Elle peut aussi être liée à une maladie de l'œil tout comme à une maladie chronique comme le diabète.

FOCUS

Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH)

Depuis la loi de 2005, le handicap se définit comme « une limitation d'activité (...) subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ».

Lorsque la déficience visuelle a des retentissements importants sur la vie professionnelle, il est possible d'engager [une démarche de reconnaissance administrative de handicap](#)* auprès de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH).

Le statut de travailleur handicapé, et plus largement être [Bénéficiaire de l'obligation d'emploi](#) (BOE), permet de bénéficier de droits, d'aides et de mesures spécifiques permettant de concilier travail et état de santé. Plus tôt la démarche sera engagée, plus l'aménagement de l'environnement de travail en sera facilité, pour l'agent et l'employeur.

* Cette démarche est personnelle et confidentielle. Il revient à l'agent de faire le choix d'en faire part, s'il le souhaite, à son employeur.